

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

28 JAN. 2019

Service Courrier

De la commune CROIX

Séance du 05 novembre 2018 à 20 heures 15

Date de convocation :
29 octobre 2018

Date d'affichage :
12 novembre 2018

Objet
Compteurs LINKY

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme PY Emmanuelle

Étaient présents :

BOUHELIER Eric, JEANGUENIN Adrien, KAPP Marie-Françoise, LACHAT Michel, MACHU Arnaud, MANZONI, Sylvie, MONNIER Thierry, PY Emmanuelle, RUFFIEUX Isabelle, ULMANN Véronique

Secrétaire de séance :

Mme ULMANN Véronique

Considérant que le déploiement des nouveaux compteurs communicants LINKY fait l'objet d'une forte préoccupation et de multiples interrogations de la part de nombreux habitants de la commune sur les sujets suivants :

- Respect du droit de propriété
- Liberté de choix
- Conséquences possibles sur la santé
- Protection des données personnelles

Mme le Maire propose au conseil municipal le projet de délibération ci-dessous.

Le Conseil Municipal de Croix demande expressément à l'opérateur chargé de la pose des Linky de garantir aux usagers la liberté d'exercer leur libre arbitre à titre individuel et sans pression pour :

- refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété,
- refuser ou accepter la pose d'un tel compteur,
- refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur

Le fait qu'aucun compteur communicant ne puisse être posé sans

l'accord formel exprimé en toute liberté de l'usager permettra également le respect de l'avis de chacun concernant la question de l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé.

Le conseil municipal, après délibération, décide à la majorité avec 10 voix favorables, aucune voix contre et aucune abstention d'approuver le projet de délibération présenté et d'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 12 novembre 2018.

Publié ou notifié le .

Fait Croix, le 22 janvier 2019

Le Maire

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

28 JAN. 2019

Service Courrier

